

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni à 20h30 au Salon des Halles – Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCÉNT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT, Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mmes Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, M. Thibault VALOIS, Mme Claudine COLAS, MM. Joël GERARD, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Gérard FRANÇOIS (*pouvoir à M. Christian GEX*), François GENAY (*Remplacé par M. Thierry CHOFFAT*), Bernard VAUTRIN, Ghislain GALLAND (*pouvoir à M. de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Bernadette GAUCHÉ, Edith BAGARD (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), MM. Michel BOESCH (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jacques LAMBLIN (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Bernard RECOUVREUR (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), Benoît TALLOT (*pouvoir à M. Pierre-Jean COURBEY*), Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Marie VIROUX (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Michèle WALTER (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à M. Alain THIERY*), Vincent VAUTHIER (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*)

ÉTAIENT ABSENTS : M. Gérald BARDOT, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, MM. René KRYZS, Gérald FRANÇOIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Jacques DEWAELE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 5 JUILLET 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-150 : Habitat / Aménagement du Territoire – Lancement de l'OPAH-RU « Centre Ancien » portant sur le centre historique de Lunéville

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n°2018-054 du 22 février 2018 relative à la stratégie développée par la Communauté de Communes du Territoire de Baccarat (CCTLB) et la ville de Lunéville en faveur de la réhabilitation du centre ancien de Lunéville.

Il est également rappelé à l'Assemblée la délibération n°2018-142 du 5 juin 2018 relative à la signature avec la Ville de Lunéville, l'Etat et de nombreux partenaires institutionnels, d'une convention cadre « Action Cœur de Ville », relative à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles ambitieux, décliné sur 5 ans, intégrant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour traiter les situations d'habitats dégradés et développer une offre de logement diversifiée et attractive.

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI, lancée pour une durée de 5 ans (de juillet 2018 à juillet 2023), prévoit l'amélioration de plus de 200 logements (plus de 11% du parc), dont près de 150 avec le soutien financier de l'Anah. La réalisation de ces objectifs repose sur :

- une mise en œuvre opérationnelle renforcée par un panel d'outils élargi (actions incitatives et coercitives) ;
- la recherche d'une diversification des produits-logements par la mobilisation de partenaires (EPFL, EPARECA) et de maîtrises d'ouvrage variés : investisseurs, accédants, marchands de biens, bailleurs sociaux, etc.) ;
- Une exploration, dans le tissu urbain dense, des possibilités de restructuration des immeubles pour les adapter aux besoins des ménages que l'on cherche à attirer et retenir en centre-ville ;
- La promotion de la qualité patrimoniale en s'appuyant sur un partenariat étroit avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 54) et la fondation du patrimoine.

Les modalités d'intervention sur ces différents axes, définis dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle et validé avec les services de l'Etat et du Département de Meurthe-et-Moselle, délégataire des aides à la pierre, font l'objet du projet de convention ci-annexé.

Les fonds mobilisés pour ce dispositif s'élèvent à environ 4 640 000 € auxquels viendront s'ajouter les soutiens financiers d'Action Logement Services, cosignataire de la convention, et de la Région Grand Est dont les modalités d'intervention seront précisées d'ici l'automne 2018.

La participation financière de la CCTLB s'élève à environ 580 000 € sur la durée du dispositif.

Sur ce dernier point, l'Assemblée est informée que la CCTLB a renforcé ses effectifs afin d'assurer en quasi régie la mise en œuvre de ce dispositif. A l'instar de l'OPAH-RU menée sur le même secteur entre 2010 et 2015, l'EPCI s'adjoindra les compétences de la SAPL Grand Nancy Habitat pour effectuer les missions de diagnostics techniques des logements et de montage des dossiers individuels de subvention auprès de l'Anah. Une mission particulière sera également confiée à la SAPL pour contribuer au redressement et à l'amélioration des « Copropriétés dégradées » qui constitue un axe spécifique de ce dispositif.

Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain « Centre Ancien » à intervenir avec la ville de Lunéville, les services de l'Etat et du Département de Meurthe-et-Moselle et Action Logement Service ;
- Autorise le Président à signer la présente convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération et à l'atteinte des objectifs poursuivis ;
- Autorise le Président à solliciter aux plus hauts taux les soutiens financiers pour l'aide aux particuliers, l'aide aux collectivités et l'ingénierie notamment les crédits réservés au financement d'un chef de projet OPAH RU, de l'ensemble des partenaires intéressés par la mise en œuvre de cette opération ;
- Autorise le Président à signer la convention avec la SAPL Grand Nancy Habitat pour une mission d'accompagnement technique au suivi-animation de l'opération conformément à la proposition de contrat de prestation intégré ci-annexé à intervenir à compter du 1^{er} juillet 2018 ;
- Précise que les crédits correspondant sont inscrits au BP 2018 enveloppes 616 et 978.

Fait et délibéré à Lunéville, le 28 juin 2018.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180628-2018-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2018
Affichage : 05/07/2018